

## Fiche d'accompagnement à la demande de subvention territoriale

### ANS – FFC 2020

#### Comités Régionaux et Départementaux

La demande de subvention territoriale ANS – FFC passe obligatoirement par la plateforme Internet « Le Compte Asso » ([voir le guide d'accompagnement](#)). Cette étape sera accessible à partir du 9 mars 2020.

La demande de subvention, dès lors où elle est engagée, se déroule en 5 étapes. Attention à valider / enregistrer régulièrement et dès que possible, les différents éléments saisis. La plateforme se réinitialise automatiquement au bout de 30 minutes sans enregistrement ou validation.

#### Etape 1 : Sélection de la subvention demandée

Afin d'accéder au dispositif de subvention territoriale ANS – FFC 2020, saisir dans la case « Recherche » le code relatif à votre région d'appartenance selon la liste ci-dessous (libellé : FFCyclisme – *NOM de la REGION* - Projet sportif fédéral) :

- Auvergne-Rhône-Alpes : **1025**
- Bourgogne Franche-Comté : **1026**
- Bretagne : **1027**
- Centre Val-de-Loire : **1028**
- Grand Est : **1029**
- Hauts-de-France : **1030**
- Île-de-France : **1031**
- Normandie : **1032**
- Nouvelle Aquitaine : **1033**
- Occitanie : **1034**
- Pays de la Loire : **1035**
- Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : **1036**
- Guadeloupe : **1037**
- Martinique : **1038**
- Guyane : **1039**
- La Réunion : **1040**
- Mayotte : **1041**

Sélectionner alors le dispositif de subventionnement dans le menu déroulant.

#### Etape 2 : Sélection du demandeur

Sélectionner votre association puis compléter les données administratives que vous n'auriez pas encore saisie dans votre compte Asso.

### Etape 3 : Pièces à joindre au dossier

A la question « Avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l’an passé ? », sélectionnez « Oui » ou « Non ».

Nota : Les bilans des actions subventionnées en 2019 par l'ANS seront transmis à la FFC via la messagerie [commission-cnds-ffc@ffc.fr](mailto:commission-cnds-ffc@ffc.fr).

Chargez les documents du demandeur que vous n’auriez pas déjà téléversé dans votre Compte Asso au moment de sa mise à jour.

Dans les documents spécifiques au dossier, chargez la convention territoriale conclue avec la FFC et/ou le projet sportif du comité. Pour téléverser deux documents, il convient de les mettre dans un seul dossier ZIP.

### Etape 4 : Description des projets

Cliquez sur le « + » pour ajouter un nouveau projet. Les Comités régionaux et départementaux n’ont besoin de renseigner qu’un seul projet.

En cliquant sur « Renouvellement », vous pourrez retrouver des éléments descriptifs de projets déposés en 2019.

#### **Intitulé :**

Merci d’utiliser l’appellation suivante pour le projet que vous déposerez :

« Roulons tous ensemble 2020 – Comité XXXXX de cyclisme »

#### **Objectifs :**

Cette partie vise à décrire ce que le comité poursuit à travers cette demande de subvention pour mettre en œuvre son projet de développement. La déclinaison du projet fédéral et de la convention territoriale pourrait être la suivante :

Le projet « Roulons tous ensemble 2020 du Comité XXXXX de cyclisme » vise à renforcer l’attractivité des pratiques cyclistes encadrées pour le plus grand nombre et à moderniser les outils et dispositifs du comité pour répondre aux besoins des pratiquants licenciés et non licenciés.

Ce dernier s’inscrit dans la déclinaison du projet fédéral et la mise en œuvre de la convention territoriale conclue avec la FFC.

Ainsi, celui-ci doit permettre, autour des objectifs de performance sportive et de compétitions cyclistes, de répondre aux enjeux suivants :

- Développer des offres de pratiques cyclistes encadrées dans tous les territoires et vers tous les publics, avec un effort particulier pour les féminines.

- Féminiser l'encadrement des pratiques cyclistes.
- Développer des manifestations sportives qui répondent aux envies des pratiquants et aux besoins des territoires
- Favoriser la protection de la santé et promouvoir la sécurité physique et morale des pratiquants
- Optimiser les compétences de l'encadrement par le recours et la mise en œuvre de la formation

Vous pouvez adapter et modifier cette proposition de rédaction en fonction des orientations stratégiques propres à votre comité et à votre territoire.

### **Description :**

Cette partie vise à préciser les actions prévues par le comité dans le cadre de son projet. Les actions ci-dessous sont préconisées pour s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral :

- Organiser et/ou coordonner des actions « Savoir rouler à vélo » pour les jeunes, en particulier celles et ceux qui résident dans des territoires urbains ou ruraux carencés. Les liens avec les collectivités locales et les établissements scolaires seront développés pour y parvenir.
- Développer le réseau de clubs labellisés « Ecole Française de Cyclisme » au sein du territoire par un accompagnement technique et pédagogique mais aussi par la promotion de ce dispositif auprès des clubs et des collectivités locales.
- Favoriser et/ou développer des sites VTT, des espaces Cycloportifs au sein du territoire.
- Impulser dans les clubs une offre de « Cyclisme santé », notamment en organisant des formations « Coach Vélo Santé ».
- Organiser et/ou promouvoir l'organisation de manifestations cyclistes accessibles pour le plus grand nombre. Ces manifestations peuvent être couplées avec des compétitions cyclistes réservées aux licencié(e)s. Elles peuvent prendre la forme de « Contre la montre », de cycloportives. Elles peuvent également s'inscrire dans des journées de promotion des sports cyclistes (Vivre vélo...) ou des journées nationales (journées olympiques...).
- Organiser et/ou accompagner l'organisation du dispositif « Défie un(e) champion(n)e » dans le cadre de manifestations territoriales (fêtes des sports, forum des associations...) ou de courses cyclistes (villages départs...).
- Organiser des manifestations cyclistes et/ou des stages réservés au public féminin.
- Organiser des formations fédérales et des modules de formations continues qui répondent aux besoins de structuration et de développement des compétences. Un accent particulier sera mis pour engager des femmes dans les formations fédérales et les inciter à prendre des fonctions dirigeantes et/ou d'encadrement technique.
- Accompagner des collectivités locales et départementales dans l'obtention d'un label « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste ».
- Mettre en œuvre des formations spécifiques aux motards et aux signaleurs pour améliorer la sécurité lors des compétitions cyclistes.
- Promotion et déploiement des nouveaux outils numériques auprès des licenciés et des non licenciés : Site Internet, espace licencié, licence numérique, application My Coach Vélo.

Vous pouvez conserver tout ou partie de ces actions. Ces dernières font toutes appels à des dispositifs ou des actions mis en place par la FFC et sur lesquels des ressources techniques ou documentaires peuvent être sollicitées. Vous pouvez également compléter cette partie avec des actions spécifiques à votre comité.

### **Objectifs opérationnels :**

Sélectionnez l'objectif "Développement de la pratique"

### **Modalités ou Dispositif**

Sélectionnez « Projet Roulons Tous Ensemble - Déclinaison Régionale ou Départementale (Comités) »

### **Publics bénéficiaires :**

Statut : Licenciés – Adhérents

Genre : Mixte

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âges

Type : Public Mixte

Commentaire : Il est souhaité que les actions de ce projet permettent de concerner une diversité de publics (masculin, féminin, valide, en situation de handicap, jeune, actifs, séniors) dans les différents territoires.

Territoires : Il est particulièrement attendu de chercher le développement des pratiques dans les territoires défavorisés et/ou carencés en offres de pratiques cyclistes.

### **Moyens humains :**

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet. Ce n'est donc pas la totalité des ressources humaines qui y sont consacrée ; Mais il semblerait cohérent qu'il implique une part conséquente des ressources humaines du comité.

Pour mémoire, les moyens consacrés aux dispositifs d'aide à l'emploi et de recrutement d'apprentis financés par l'ANS (ex-CNDS) sont en augmentation en 2020 (48 M€ au total). L'opportunité de recruter des chargés de développement au sein des comités mérite d'être sérieusement étudiée.

### **Evaluation :**

Afin de justifier auprès de l'ANS de la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de l'implication des comités régionaux et départementaux, il est demandé que les indicateurs ci-dessous soient systématiquement intégrés dans le projet déposé.

En face de chaque indicateur, vous pourrez identifier l'objectif cible qui peut être recherché à atteindre ou à dépasser.

Chaque comité peut compléter ces indicateurs communs d'indicateurs spécifiques.

### **Indicateurs communs pour les Comités Régionaux :**

Indicateurs	Objectifs d'ici fin 2020
Nombre de personnes qualifiées « Coach Vélo Santé » à l'issue d'une formation organisée au sein du territoire	10 personnes formées / an
Nombre de femmes formées au diplôme d'entraîneur fédéral (niveau 3)	10 personnes formées / an
Nombre de manifestations proposant le dispositif « Défi un/une champion/ne »	4 / an
Nombre de projet de gestion et/ou d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks par une structure affiliée	2 / an
Nombre de territoires (locaux ou départementaux) labellisés « Terre de cyclisme » ou « Terre d'excellence cycliste »	5 / an

**Indicateurs communs pour les comités départementaux :**

Indicateurs	Objectifs d'ici fin 2020
Nombre d'Ecole Française de Cyclisme sur le territoire	Minimum 4
Nombre de séquences « Savoir Rouler » pour les jeunes du département, en priorité ceux qui résident dans les territoires QPV ou ZRR	10 /an, dont 1 en QPV ou ZRR
Nombre de manifestations cyclistes « 100% filles »	1 /an
Nombre de manifestations « Contre la montre » et/ou « cyclosporatives » ouvertes à tous les publics	1 / an

**Subvention demandée et cofinancement :**

Pensez à bien indiquer le montant de la subvention demandée par le comité.

Les autres sources de cofinancement recherchées ou déjà obtenues peuvent également être indiquées (collectivités régionale ou départementale, aide à l'emploi, convention FFC).

**Budget :**

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre les actions envisagées dans le projet (voir partie description). Il est donc différent du budget global du comité.

**Etape 5 : Attestation et soumission**

Pensez à bien cocher les cases d'attestations.

Pensez à bien vérifier votre demande de subvention en téléchargeant le récapitulatif de la demande.

Pensez à bien « Confirmer la transmission » afin de terminer définitivement la demande de subvention.

Dès lors où la demande est transmise, elle ne peut plus être modifiée. Si vous souhaitez néanmoins réaliser une ultime modification, vous pouvez demander la réouverture de votre dossier par mail à l'adresse suivante [commission-cnds-ffc@ffc.fr](mailto:commission-cnds-ffc@ffc.fr)